



Dossier de surendettement face à huissier de créancier

Par **RODRIGUES_old**, le **27/12/2007** à **21:30**

J'ai une personne de ma famille qui est actuellement en surendettement. Le jugement a été favorable et elle a reçu une lettre du tribunal stipulant que les créanciers ne pouvaient en aucun cas lui réclamer de l'argent. Or, un huissier de MEDIATIS s'est permis de lui bloquer son compte bancaire. Suite à cela, elle a été voir son conseiller financier qui a appelé la direction qui lui a demandé de lui faxer le jugement du tribunal. Le compte a alors été débloqué.

3 jours après, son conseiller financier lui a dit que si malheureusement l'huissier demandait à nouveau que son compte soit bloqué, ils ne pourraient plus rien faire... Or, il est question aussi d'effacement des dettes, mais la réponse ne sera donnée qu'au mois de mai. Donc, pour le moment, aucun plan de remboursement en cette attente.... Quel est son recours ?